



6<sup>ÈME</sup> ÉDITION



# Grand Prix International Cycliste ISBERGUES

Pas-de-Calais Féminin

ROADBOOK OFFICIEL  
GUIDE TECHNIQUE



**17**  
Dimanche septembre  
**2023**

Trophée



Ville d'Isbergues

SPORTS  
59/62



62 Pas-de-Calais  
Mon Département

Région  
Hauts-de-France

Communauté d'Agglomération  
Béthune-Bruay  
Artois Lys Romane

credit photo: Pierre Willemeizier - Design: Christophe Wozny

# ORGANISATION

## L'organigramme

### Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Vice-Présidents :** Eric MALINGUE, Olivier MOLON, Pierre WILLEMETZ.

**Trésorière :** Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

**Secrétaire :** Claudie FARDEL, adjoints : Christophe WOZNY et Thibault DEPRIESTER.

**Responsable Circuit et sécurité :** Thibault DEPRIESTER.

**Responsable signaleurs :** Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).

**Responsable fléchage :** Jacques DUPLOUY et Alfred COURCEL.

**Sonorisation et liaison radio :** Serge VINCENT.

**Invités véhicules :** Nicolas TRINEL, Fabrice FANIEN et son équipe.

**Responsable permanence :** Claudie FARDEL.

**Coordination contrôle médical :** José LHERBIEZ et Michel MOLLET.

**Coordination protocole :** Pauline GALLOIS.

**Coordination équipes :** Nancy RUELLE et Christophe WOZNY.

**Assistance liaison infos course :** Maxime PLANQUE.

**Relation presse :** Philippe VINCENT.

**Accueils invités :** Claudie FARDEL et son équipe.

**Accueils officiels course :** José LHERBIEZ et Guy MICHEL DUPONT.

**Responsable restauration :** Micheline DAUTRICHE et son équipe.

**Coordination assurances :** Jean-Luc DAMBRUNE.

**Responsable logistique salles et ligne d'arrivée :** David BEZILLE et son équipe.

**Responsable village :** Sébastien CARNET et son équipe.

**Responsable de la caravane publicitaire, et des partenaires :** Dany PENIN.

**Service civique :** Elisa MAYEUX.

## Les officiels

**Le Président du jury :** Luc GEYSEN.

**Les Commissaires UCI :** Jean-Marc PERROT, Alexandre NOUHAUD.  
**Les Commissaires UCI MOTOS :** Patrick PARIS, Bénédicte DUFOUR.

**Juge à l'arrivée :** Emmanuel DENAVEAU.

**Commissaire voiture balai :** Camille BEUGNY et Bernard JUTEAU.  
**Délégué FFC :** Gilles ZOPPI.

**Info radio course :** Christelle REILLE.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Directeur de course :** Marc DUQUESNOY.

**Directeur général :** Christophe WOZNY.

**Directeur général adjoint :** Guy MICHEL DUPONT.

**Régulatrice :** Catherine AMOURETTE.

**Ardoisier :** Jean-Charles LAIGLE.

**Prix spéciaux :** Clément LECLERC.

**Sécurité course :** M.S.O. Evènementiel.

**Escorte officielle :** EDSR du Pas-de-Calais.

**Equipe médicale :** Dr Xavier COCHEZ, assisté de Ludivine LAMAND.

**Equipe médicale :** Dr Nicolas COUROUBLE, assisté d'Amélie WISSOCOQ.

**Ambulances :** SCHOONHEERE.

**Dépannage neutre :** Assistance Sport Media.

**Radio course :** MOTOCOMM.

**Photo finish :** MATSPORT.

**Speakers officiels :** Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.

**Info public :** Herman BROODCORENS.

### Les membres permanents du comité d'organisation :

Raymond CATEZ, Romain CATEZ, Arnaud BEUGNY, Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Jean-Claude BREUSE, Dominique BRIEF, Maïté CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Jocelyne DAVE, Claude DA SYLVA, Joëlle DECLUYPER, Mathieu DENDRAËL, Thomas DEQUENNE, Julien DESTREZ, Mathieu DEVAUX, Geneviève DUPONT, Dany DELASSUS, Fabrice FANIEN, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel HELLEBOID, Thomas HENRON, Monique IZING, Dominique JAZINSKI, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Jérôme LECOCCQ, Emile LECOCCQ, Laëtita LECOCCQ, Gilles LEFEBVRE, Wonne LEGRAND, Joce lyne LELEU, Maryse LÉTURGIE, Ludovic LÉROUX, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Michel MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLE, Bryan PAUCHET, Richard PONCHEL, Francis POUILLE, Hélène SCOTTE, Remy SZCZEPANIAK, Frédéric VANDENBOOGAERDE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

**Photographe officiel :** Pierre WILLEMETZ.

**Webmaster/conception et création graphique :** Christophe WOZNY.

**Réseaux sociaux :** Pierre WILLEMETZ, Christophe WOZNY.

**Impression :** Imprimerie HECHTER - VENDIN-LES-BETHUNE.

## Le Palmarès

2018	Lauren KITCHEN
2019	Christine MAJERUS
2020	Chloé HOSKING
2021	Charlotte KOOL
2022	Chiara Consonni



Grand Prix International Cycliste  
**ISBERGUES**  
Pas-de-Calais Féminin

## Permanences

### PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,  
5 Place Emile Basly à Isbergues.  
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

#### DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

- de 7h15 à 10h00** Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
- de 7h15 à 8h20** Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs. Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- 8h35** Réunion des Directeurs sportifs, organisation et officiels UCI et délégués FFC, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville.
- de 8h00 à 10h00** Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 8h00 à 10h00** Accréditation presse et médias, salle presse en mairie, 5 Rue Emile Basly, 62330 Isbergues.  
**9h30** Réunion des chauffeurs, salle bleue, à l'espace VIP restauration.

#### OPERATIONS de DEPART

- de 9h25 à 10h25** Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
- 10h35** Appel des coureuses sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 10h40** Départ fictif donné par Monsieur le Maire d'Isbergues, David Thellier.

#### OPERATIONS d'ARRIVEE

- 13h00** Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
  - 14h15** Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.
- Présentation sur le podium des coureuses primées selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ ELITE FEMMES 2023.



## Plan Général ZONE d'arrivée et de Départ



**Merci de respecter scrupuleusement le stationnement sur les parkings pour l'épreuve FEMMES (complexe sportif Emile Basly)**

## Disposition pour les voitures



### 1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué FFC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

### 2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grévy (voir plan départ/arrivée). A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

### 3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée). Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

### 4

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

#### art. 2.2.035

*Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.*

*La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.*

#### art. 2.2.036

*Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.*

#### art. 2.2.037

*Toute asperion à partir d'un véhicule est interdite.*

### 4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking « Presse » situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

### 5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking « Véhicules Invités » situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking « Véhicules invités ».

### 6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

### 7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

**Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.**

## ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 6ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se dispute le dimanche 17 septembre 2023.

## ARTICLE 02 TYPE D'ÉPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe WE 1.2 Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 pour les 10 premiers coureuses classés.

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes.

Le nombre de coureuses par équipes est de minimum 4 et de maximum 6 coureuses.

Le nombre maximum de participantes est limité à 176. L'inscription des participantes se fait par équipe.

## ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le dimanche 17 septembre 2023 de 7h15 à 10h00 à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues, de 7h15 à 8h20 le dimanche 17 septembre 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 8h35 le dimanche 17 septembre 2023 et aura lieu à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 17 septembre de 13h00 à 15h30 à l'hôtel de ville, place Émile Basly.

## ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.575 MHz.

## ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 2 voitures et 1 moto.

## ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

## ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

## ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 2.560 € répartis entre les 20 premiers coureuses du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	485	325	240	200	160

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	140	130	120	100	60

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	60	60	60	60	60

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	60	60	60	60	60

## ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

### 10.0 - PODIUM :

Les trois premières de l'épreuve récompensés par :  
1ère du classement : Ville d'Isbergues,  
2ème du classement : Crédit Mutuel,  
3ème du classement : CCI Artois Hauts-de-France.

### 10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points à la 1er coureuse, 3 points à la 2ème et 1 point à la 3ème. Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.  
Une prime d'un montant de 300€, attribuée par « THYSSENKRUPP », récompense la 1ère de ce classement.

### 10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points à la première coureuse, 3 points à la seconde et 1 point à la troisième coureuse. Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.  
Une prime d'un montant de 300€, attribuée par « TOYOTA FG AUTOMOBILES », récompense la 1ère de ce classement.

### 10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par « EUROVIA », récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la Direction de course.

### 10.4 - PRIX DE LA MEILLEURE JEUNE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par le « CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE » récompense la meilleure jeune, née depuis le 1er janvier 1997, au classement général officiel de l'épreuve.

### 10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le « CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS », attribue une prime d'un montant de 100€ à la coureuse qui passera la première sur la ligne du Sprint « le 62 » sur la commune de EPS.

### 10.6 - MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.044 du règlement UCI, le départage se fait par l'addition des places obtenues par leurs trois premières coureuses, en cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleure

coureuse.

Toute équipe réduite à moins de trois coureuse est éliminée du classement général par équipes.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par « Extrem Visuel Productions », est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

## 10.7 - CLASSEMENT DE LA MEILLEURE REGIONALE :

Une prime de 100€, attribuée par « APERAM ISBERGUES », récompense la coureuse régionale, née ou licenciée dans la région Hauts-de-France, la mieux classée à l'arrivée.

## 10.8 - DOSSARD VERT :

La coureuse désignée « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribuée par « SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE », elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse des consignes environnementales fixées par l'organisation.

## 10.9 - PRIX DE LA FAIR-PLAY :

La coureuse désignée la plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la société « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY LYS ROMANE », elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse du règlement et du respect de l'adversaire. En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

## ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée.

## ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve.
- La lauréate du « Prix des Monts ».
- La lauréate du « Prix des Sprints ».
- La lauréate du « Sprint Le 62 ».
- La meilleure jeune de l'épreuve.

Protocole Coupe de France FDJ.

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

- L'équipe 1ère du « Classement par équipes ».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureuses.
- Le lauréat du « Prix de la Combativité ».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du « Dossard vert ».
- Le lauréat du « Fair-play ».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureuses, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

## ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

## ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

La 6ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est une épreuve de la Coupe de France FDJ ELITES, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.



# REGLEMENT 2023

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ Femme de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

## ARTICLE 01 PREAMBULE.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe 1.1 et 1.2). Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Elite Femmes FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

## ARTICLE 02 LISTE DES EPREUVES.

Dates	Epreuves
26 avril 2023	Grand Prix de Chambéry
5 mai 2023	La Classique Morbihan
4 juin 2023	Alpes Grésivaudan Classic
1er août	Kreiz Breizh Elites Dames
13 août 2023	La Picto-Charentaise
10 septembre 2023	La Chorale Fourmiéenne
17 septembre 2023	Grand Prix d'Iberges Femine

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes. Les UCI Women's WorldTeams françaises et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ. Sur l'ensemble des épreuves, il sera autorisé une seule non-participation. En cas de non-participation à plus d'une épreuve, l'équipe absente sera pénalisée de 60 points par épreuve au Classement Général par équipe. Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ par les organisateurs. Avant le 31 janvier 2023, les N1 Femmes renseigneront auprès de la FFC les épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Chaque organisateur peut, en outre, attribuer des Wildcards à des équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1er mars ne pourront pas participer à la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

## ARTICLE 04 CLASSEMENT.

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

COUPE DE FRANCE ELITE FEMMES FDJ | REGLEMENT 2023

FFC/DAS | 18-03-2022 | Page 4 sur 6  
France Elite Femmes FDJ.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ comporte quatre classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes\*
- Classement Sprints
- Classement Grimpeurs\* équipes étrangères : si participation à plus de 50% des épreuves.

### 4.1 - Classement Individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes

sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

- 1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts
- 21ème 5 pts
- 2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts
- 22ème 4 pts
- 3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts
- 23ème 3 pts
- 4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts
- 24ème 2 pts
- 5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts
- 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot sera remis à la leader dans le classement individuel après chaque épreuve. Ce maillot sera porté en course.

### 4.2 - Classement par équipe

Les trois premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

- Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :
- 1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts
  - 21ème 5 pts
  - 2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts
  - 22ème 4 pts
  - 3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts
  - 23ème 3 pts
  - 4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts
  - 24ème 2 pts
  - 5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts
  - 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3èmes places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

### 4.3 - Classements Sprints

Un classement des sprints sera établi dans toutes les épreuves.

Par épreuve, 3 sprints au minimum, entreront en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des sprints s'établit en additionnant les points gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements sprints sera pris en considération.

En

COUPE DE FRANCE ELITE FEMMES FDJ | REGLEMENT 2023

FFC/DAS | 18-03-2023 | Page 5 sur 6

cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement sprint sera prise en compte.

### 4.4 - Classements Grimpeurs

Lors des épreuves dans lesquelles il y a des points à gagner, un classement Grimpeurs sera établi.

Par épreuve, chaque grimpeur entrera en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des grimpeurs s'établit en additionnant les points gagnés



par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements grimpeurs sera pris en considération.

En cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement grimpeur sera prise en compte.

## ARTICLE 05 CEREMONIE PROTOCOLAIRE.

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
  - La leader du classement général individuel de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son sa directeur.rice sportif.ve,
  - Les prix spéciaux de l'épreuve,
- Un maillot est remis à la leader de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou en son absence son sa directeur.rice sportif.ve

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- La lauréate du classement général individuel final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- La lauréate du classement Grimpeurs final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son sa directeur.rice sportif.ve,
- La lauréate du classement Sprints final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son sa directeur.rice sportif.ve,
- l'équipe vainqueur du classement général par équipes avec son sa directeur.rice sportif.ve,

## ARTICLE 06 PRIX.

Le total des prix de la Coupe de France Elite Femmes FDJ est de 10 000,00 €

### CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL FINAL

- 1ère 2 000,00 €
- 2ème 1 400,00 €
- 3ème 800,00 €
- 1ère française 800,00 €
- 2ème française 600,00 €
- 3ème française 500,00 €

### CLASSEMENTS ANNEXES FINAUX

- 1ère du Classement Général Sprints 500,00 €
- 1ère du Classement Général Montagne 500,00 €

### CLASSEMENT GENERAL FINAL

- 1ère équipe 1 500,00 €
- 1ère équipe National 1 1 400,00 €

## ARTICLE 07 ETHIQUE.

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement

## ARTICLE 08 CAS NON PREVU.

• Article 9 - cas non prévus  
Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la Commission Route Nationale et si besoin au Bureau Exécutif de la FFC.  
Les décisions prises sont invocables et sans appel.



## EQUIPES PARTICIPANTES

### UCI WOLRD TOUR TEAM

FDJ-SUEZ



### UCI CONTINENTAL TEAMS

LABORAL KUTXA -  
FUNDACION EUSKADI



UAE  
DEVELOPPEMENT-TEAM



TEAM GROUPE  
ABADIE



ST MICHEL  
MAVIC-AUBER 93



HESS CYCLING TEAM



DUOLAR  
CHEVALMEIRE



PARKHOTEL  
VALKENBURG CT



BEPINK



CYNISCA  
CYCLING



TEAM COOP-HITEC  
PRODUCTS



COFIDIS  
WOMEN TEAM



TEAM GRAND EST  
KOMUGI-LA FABRIQUE



ARKEA  
PRO CYCLING TEAM



LIFEPLUS  
WAHOO



TORELLI



PROXIMUS  
ALPHAMOTORHOMES  
DOLCINI - CT



AWOL O'SHEA



GT KRUSH  
REBELLELEASE



### NATIONAL 1 TEAMS

VELO CLUB MORTEAU  
MONTBENOIT



HUTCHINSON - LDN



KDM-PACK  
CYCLING TEAM



LANESTER WOMEN  
BRETAGNE SUD



TEAM FEMININ  
HAUTS-DE-FRANCE



UVCA TROYES



DD GROUP - ISOREX  
NOAQUA CYCLING TEAM



LYON  
SPRINT EVOLUTION



# LE CIRCUIT LOCAL

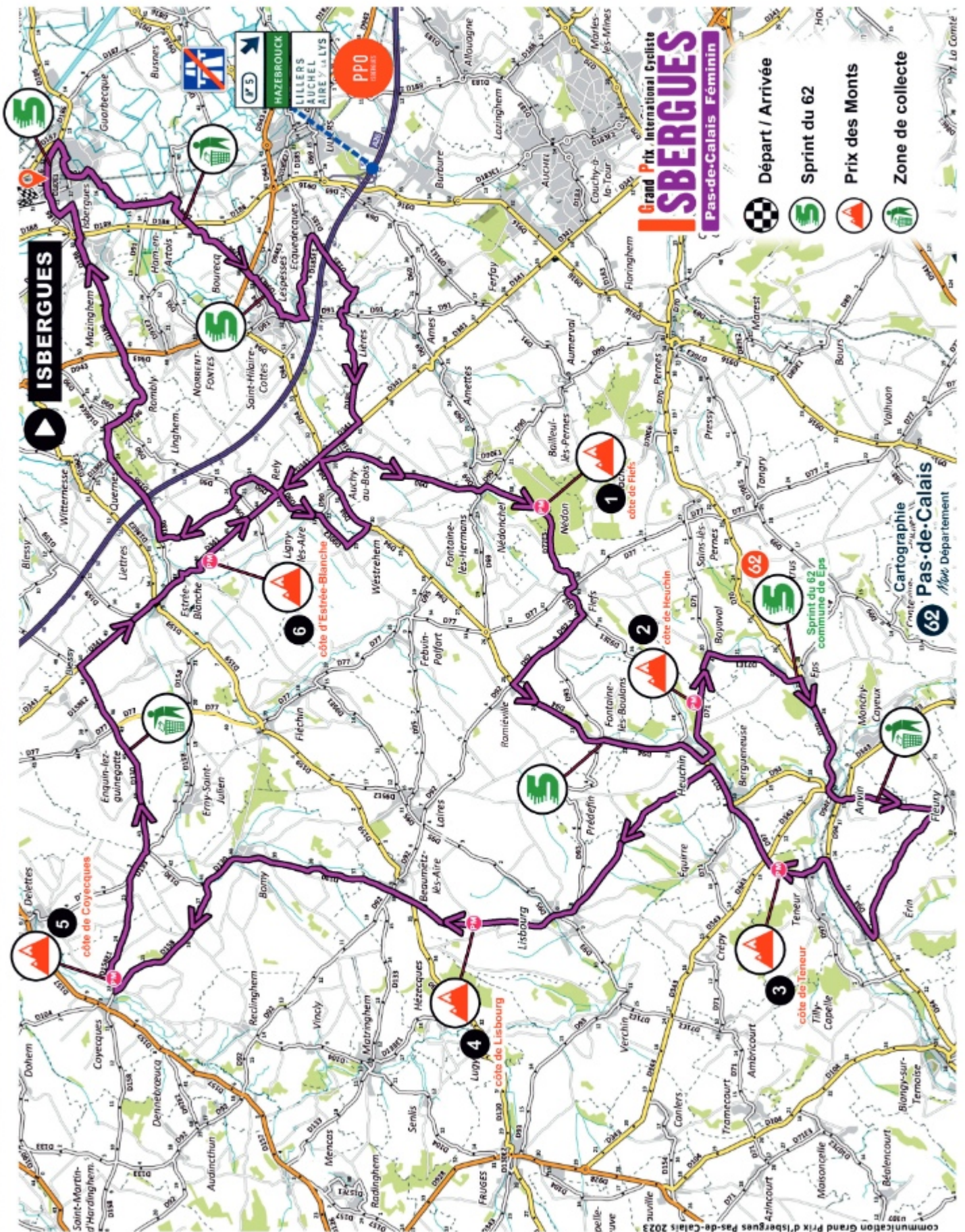


Départ promenade : 10h40 - Départ réel : 10h45 - Arrivée : 14h21


KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				37 km/h	39 km/h
3	🚦 tout droit	Entre rond point Mont de Cocagne et rond point des Orgues	D188	14h16	14h05
2,1	⚠️ ILOTS DIRECTIONNELS			14h17	14h06
2,1	⚠️ ROND-POINT	par la gauche (virage serré)	D186	14h17	14h06
1,7	🚦 tout droit	rue Verte	D186	14h18	14h07
1,5	🚦 tout droit	rue Verte	D186	14h18	14h07
1,4	🚦 tout droit	aux feux tricolores, rue de la victoire	D186	14h19	14h08
0,0	🏁 Ligne d'arrivée	3ème PASSAGE - Fin de la boucle finale - ARRIVEE		14h21	14h10







# ITINERAIRES ET HORAIRES

kms parcourus	kms à parcourir	VILLES	PRECISIONS	43 km/h	45 km/h
-3,3		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée	D195	10h40	10h40
0,0	133,3	DEPART REEL (Lancé)	Carrefour rue Maréchal Leclerc et rue de Sablons - (2 tours)	10h45	10h45
0,0	133,3	<b>GUARBECQUE</b>		10h45	10h45
2,1	131,2	<b>ISBERGUES</b>		10h48	10h48
10,0	123,3	Ligne d'Arrivée	1er PASSAGE - Fin du 1er tour	11h01	11h00
10,0	123,3	Prix des Sprints N°1	SPRINT N°1 - ISBERGUES (ligne Arrivée)	11h01	11h00
11,8	121,5	Sortie de la boucles de "DEPART"	Début de la boucle des "MONTs"	11h04	11h03
12,1	121,2	<b>PASSAGE A NIVEAU</b>		11h04	11h03
13,4	119,9	<b>HAM EN ARTOIS</b>		11h06	11h05
15,5	117,8	<b>BOURECQ</b>		11h10	11h08
17,5	115,8	<b>ST HILAIRE CÔTTES</b>		11h13	11h11
19,0	114,3	<b>LESPESES</b>		11h15	11h14
19,7	113,6	Prix des Sprints N°2	SPRINT N°2 - LESPESES	11h16	11h15
20,6	112,7	<b>ECQUEDECQUES</b>		11h18	11h18
22,9	110,4	<b>LESPESES-FAUQUENHEM</b>	Côte de Fauquenhem	11h22	11h20
23,8	109,5	<b>LIERES</b>		11h23	11h21
26,4	106,9	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>		11h27	11h25
28,5	104,8	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		11h31	11h28
31,7	101,6	<b>WESTREHEM</b>		11h36	11h33
33,1	100,2	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>		11h38	11h35
36,3	97,0	<b>NEDONCHEL</b>		11h43	11h40
39,6	93,7	<b>NEDON</b>		11h49	11h45
40,2	93,1	Prix des Monts	MONT N°1 - Côte de Fiefs	11h50	11h46
41,2	92,1	<b>FIEFS</b>		11h51	11h48
44,9	88,4	<b>FEBVIN-PALFART</b>		11h57	11h54
46,4	86,9	<b>FONTAINES-LES-BOULANS</b>		12h00	11h56
47,9	85,4	Prix des Sprints N°3	SPRINT N°3 - FONTAINES-LES-BOULANS	12h02	11h58
48,8	84,5	<b>HEUCHIN</b>		12h04	12h00
52,6	80,7	Prix des Monts	MONT N°2 - Côte de Heuchin - (arbre à gauche)	12h10	12h06
52,6	80,7	<b>BOYVAL</b>		12h10	12h05
54,6	78,7	<b>EPS</b>		12h13	12h09
56,5	76,8	<b>SPRINT du DEPARTEMENT 62 - EPS</b>		12h16	12h11
58,0	75,3	<b>ANVIN</b>		12h19	12h14
58,0	75,3	<b>ENTREE DANS LA ZONE VERTE</b>		12h19	12h14
59,0	74,3	<b>FIN DE LA ZONE VERTE</b>		12h20	12h15
61,0	72,3	<b>FLEURY</b>		12h23	12h18
63,0	70,3	<b>ERIN</b>		12h27	12h21
66,6	66,7	<b>TENEUR</b>		12h33	12h27
68,0	65,3	<b>PASSAGE A NIVEAU</b>		12h35	12h29
69,6	63,7	Prix des Monts	MONT N°3 - Côte de Teneur	12h37	12h32
69,7	63,6	<b>BERGUEUNEUSE</b>		12h38	12h32
71,4	61,9	<b>HEUCHIN</b>		12h40	12h34
74,5	58,8	<b>EQUIRRE</b>		12h45	12h39
75,2	58,1	<b>LISBOURG</b>		12h46	12h40
78,6	54,7	Prix des Monts	MONT N°4 - Côte de Lisbourg	12h52	12h45
80,8	52,5	<b>BEAUMETZ-LES-AIRE</b>		12h56	12h49
83,6	49,7	<b>GROEUPPE</b>		13h00	12h53
84,8	48,5	<b>BOMY</b>		13h02	12h55
86,4	46,9	<b>PETIGNY</b>		13h05	12h57
88,2	45,1	<b>COYECQUES</b>		13h08	13h00
91,3	42,0	Prix des Monts	MONT N°5 - Côte de Coyecques	13h13	13h06
92,3	41,0	<b>DELETTES</b>		13h14	13h07
93,9	39,4	<b>ERNY-SAINT-JULIEN</b>		13h17	13h09
94,2	39,1	<b>ENQUIN-LES-GUINEGATTE</b>		13h17	13h09
97,9	36,4	<b>ENTREE DANS LA ZONE VERTE</b>		13h23	13h16
98,9	34,4	<b>FIN DE LA ZONE VERTE</b>		13h25	13h17
98,9	34,4	<b>BLESSY</b>		13h25	13h17
99,4	33,9	<b>ESTREE-BLANCHE</b>		13h26	13h17
103,4	29,9	Prix des Monts	MONT N°6 - Côte d'Estrée-Blanche	13h32	13h24
103,6	29,7	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		13h33	13h24
103,6	29,7	<b>RELY</b>		13h33	13h24
108,5	24,8	<b>LIETTRES</b>		13h40	13h31
110,2	23,1	<b>QUERNES</b>		13h43	13h34
113,0	20,3	<b>ROMBLY</b>		13h48	13h38
114,3	19,0	<b>MAZINGHEM</b>		13h50	13h40
117,0	16,3	<b>ISBERGUES</b>		13h54	13h45
120,0	13,3	Sortie boucle "des MONTs"	Début des boucles "FINALE" (1 tour de 13,3 km)	13h59	13h49
120,0	13,3	Ligne d'Arrivée	2ème PASSAGE	13h59	13h49
123,2	10,1	<b>GUARBECQUE</b>		14h04	13h54
123,5	9,8	Prix des Sprints	SPRINT N°4 - GUARBECQUE	14h06	13h56
125,4	7,9	<b>ISBERGUES</b>		14h08	13h57
128,7	4,6		Début de zone de collecte N°4	14h13	14h03
129,6	3,7		Fin de zone de collecte N°4	14h15	14h04
133,3	0,0	Ligne d'Arrivée	3ème PASSAGE - Fin de la boucle finale - ARRIVEE	14h21	14h10

## LES POINTS DANGEREUX

	KM	Indication
BOUCLE DE DEPART	1,60	VIRAGE EN EPINGLE
	4,00	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	4,70	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	5,00	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	6,30	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	7,90	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
BOUCLE DES MONTS	12,10	PASSAGE A NIVEAU
	13,40	ILOTS DIRECTIONNELS
	17,10	ILOTS DIRECTIONNELS
	20,00	RETRECISSEMENT DE LA ROUTE
	28,20	ILOTS DIRECTIONNELS
	29,50	ILOTS DIRECTIONNELS
	33,70	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	34,30	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	53,70	VIRAGE SERRE EN BAS DE LA DESCENTE
	56,30	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)

32 POINTS DANGEREUX REPERTORIES

3 PASSAGES A NIVEAU

	KM	Indication
BOUCLE DES MONTS	56,60	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	59,10	ILOTS DIRECTIONNELS
	59,40	PASSAGE A NIVEAU
	68,00	PASSAGE A NIVEAU
	68,30	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR UN PONT
	71,30	ILOTS DIRECTIONNELS
	82,10	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE)
	104,90	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE APRES LE VIRAGE)
	118,50	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)
	121,50	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)
BOUCLES FINALES	128,60	VIRAGE EN EPINGLE
	131,00	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	131,70	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	132,00	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	133,30	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	134,90	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)

## LES CENTRES HOSPITALIERS



CENTRE  
HOSPITALIER   
*Région de Saint-Omer*

**Centre Hospitalier de Saint-Omer**  
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT  
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

  
CENTRE HOSPITALIER  
DE BETHUNE

**Centre Hospitalier de Béthune**  
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY  
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



**Numéros d'appel  
d'urgence**  
Emergency  
telephone numbers

**15**

**SAMU**  
Service d'Aide Médicale  
Urgente  
Hospital-operated  
ambulance

**17**

**POLICE  
SECOURS**  
Police

**18**

**POMPIERS**  
Fire Brigade

**112**

Numéro d'appel  
d'urgence européen  
European emergency  
telephone number

**Grand Prix International Cycliste**  
**ISBERGUES**  
Pas-de-Calais Féminin

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues  
5, place Emile Basly  
62330 Isbergues  
[www.gpisbergues.com](http://www.gpisbergues.com)  
Email : [contact@gpisbergues.com](mailto:contact@gpisbergues.com)



**Président de l'organisation :**  
Monsieur Jean-Claude WILLEMS  
24, rue Guynemer  
62330 Isbergues  
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52  
Email : [jean-claude@wanadoo.com](mailto:jean-claude@wanadoo.com)

«La classique Artésienne», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département de classe 1.1, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais s'inscrit dans le calendrier de la 30ème Coupe de France FDJ ELITES 2023, en tant que 16ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**Ville  
d'Isbergues**



**Pas-de-Calais**  
*Mon Département*

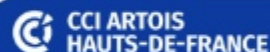


**Région  
Hauts-de-France**



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

## PARTENAIRES MAJEURS PRIVÉS



## PARTENAIRES MEDIAS

